

**MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2014**

Conseillers présents : Jean-Louis BARIOT, Maire  
Jean MAZZONI, Pierre SCHMELZLE, Josette OSTERNAUD, Adjoint  
Marie-Anne MATHEVET, Thierry MARTINAUD, Bernard VERNEY, Florence MALLEIN, Michel ENGELMANN, André LACHAL, Chrystel TUNON, Fabrice DOREL, Gisèle JACQUEMET.  
Excusé : Claude RAGONNEAU a donné pouvoir à Josette OSTERNAUD.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2013**

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à la majorité des voix : 12 voix pour et 1 abstention.

**A) COMMUNE**

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 763 849.48€ et les recettes à 934 056.18 € ce qui permet de dégager un excédent de **170 206.70 €**.

En investissement les dépenses 2013 s'élèvent à 583 749.73 € et les recettes s'élèvent à 498 250.32 €. Le déficit d'investissement de 2013 est de **85 499.41 €**.

Les investissements prévus en 2013 restant à réaliser s'élèvent à 284 553.00 € en dépenses et 337 781.00 en recettes. Le déficit cumulé est ramené à 32 271.41 €. Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 32 271.41 € sur l'excédent de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement restant à réaliser. La différence soit 137 935.29 € sera reportée en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2014.

**B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Les dépenses s'élèvent à 19 707.08 € et les recettes à 20 833.86 € soit un excédent de **1 126.78 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2014.

**C) EAU-ASSAINISSEMENT**

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 197 379.15 € et les recettes à 220 747.20 € soit un excédent de **23 368.05 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 52 361.01 € et les recettes de 475 155.70 € soit un excédent de 422 794.69 €.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 418 660.00 € en dépenses. Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 4 134.69 € sur l'excédent d'exploitation pour financer les investissements restant à réaliser. La différence soit 19 233.36 € sera reportée en recettes d'exploitation au Budget primitif 2014.

**D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR**

Les dépenses s'élèvent à 58 452.17 € pour l'année 2013 comprenant le transfert du terrain sur ce budget et le financement des études relatives au projet.

## **II – PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE NEUVE-RUE PEYRONNET**

Le Conseil municipal poursuivant son projet d'aménagement du carrefour rue Neuve-rue Peyronnet, envisage l'acquisition pour démolition des bâtiments ROYER et FRANCOIS et l'aménagement d'un parking et de garages. L'estimation des acquisitions et des travaux s'élève à 196 389 € HT. Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil Général de la Loire au titre des « Acquisitions et démolitions de tènements immobiliers dans le but d'améliorer la sécurité routière ».

## **III – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal renonce à son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AC 5 situé 5 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AE 194 situé Montée de Drevard
- Immeuble cadastré AB 124 situé rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AE 64 situé rue du Pré-Battoir.

## **IV – PROJET DE DEPLOIEMENT OPERATIONNEL DU TRES HAUT DEBIT-FIBRE OPTIQUE**

Le Maire présente le projet de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat ainsi que le plan de financement proposé par le Président de la Communauté de Communes en date du 6 février 2014.

Le conseil municipal confirme son attachement au déploiement du Très Haut Débit sur son territoire dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les coûts prévisionnels de la phase travaux, il approuve le principe de la répartition suivante, à savoir 350 € par prise à la charge de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et 150 € par prise à la charge de la commune de St-Julien-Molin-Molette. Le coût à charge pour la commune est estimé à 126 900 €. Ce montant sera ajusté en fonction du nombre de prises réellement installées. Cette somme pourrait être appelée en recouvrement sur trois exercices, de 2015 à 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Monsieur le Maire indique que cette séance était la dernière de ce mandat et remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication durant ces 6 années.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 21 février 2014 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire

